



**Moniteurs :**

Peio  
+33 6-79-87-58-31  
Steeve  
+33 6-67-17-92-96



# FICHE d'inscription Cours de surf

N°

Nom/Prénom du représentant légal si mineur : .....

Adresse durant votre séjour : .....

Téléphone mobile 1 : .....

Téléphone mobile 2 : .....

**Période (dates de votre séjour) :** DU ..... / ..... / ..... AU ..... / ..... / .....

combinaison intégrale  
Départ / Retour

Participant 1 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 2 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 3 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 4 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 5 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 6 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 7 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

Participant 8 : Nom:.....Prénom:..... Age:..... Taille :.....Poids :.....

## Dates et horaires de cours :

Caution combi :

### Tarifs :

Cours découverte à la carte 39 € x ..... Participants  
Mini stage (3 cours) 105 € x ..... Participants  
Stage (5 cours) 165 € x ..... Participants

Acompte (si résa) : \_\_\_\_\_ €

Reste à percevoir : \_\_\_\_\_ €

TOTAL : \_\_\_\_\_ €

### Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) .....  
représentant légal de .....  
(liste des enfants mineurs)

- autorise (l') (les) enfant(s) à participer aux cours de surf pour le(s) quel(s) il(s) est (sont) inscrit(s) sur le formulaire
- déclare que l'enfant est en bonne santé et apte à la pratique de sports aquatiques
- qu'il ou elle sait nager seul 25m
- dégage la sarl SurfLab de toutes responsabilités en dehors des heures de cours de surf

### Mode de règlement:

O CB – O Chq – O Chq ANCV– O espèces

### Date et signature

*L'Ecole et le Moniteur sont seuls juges du lieu, du jour et de l'heure des cours. Ils sont les seuls habilités à annuler ou déplacer les cours en fonction des conditions climatiques. Pas de remboursement pour annulation client.  
Prévoir un vêtement chaud et signaler tous problèmes médicaux particuliers / Matériel et assurance inclus*

## REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

### Art 1 : Inscription

Toute inscription dans l'Ecole de Surf se fera à partir du formulaire d'inscription ci-joint qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne intéressée s'il s'agit d'une personne majeure.

### Art 2 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, pollution,...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-dessus seront, en accord avec les stagiaires : remplacés par des activités de substitution reportés à une date ultérieure remboursés

Les cours non effectués du fait du client ne seront pas remboursés.

### Art 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par l'Ecole de Surf, et donc sous la responsabilité de ses éducateurs, un quart d'heure avant le début de leur cours d'enseignement. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs un quart d'heure après la fin de la prestation concernée. La responsabilité civile de l'Ecole de Surf concernant ses stagiaires, cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant à l'Ecole de Surf, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs dans les vestiaires (argent, montre, téléphone,...). L'Ecole de Surf décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets dans ses locaux.

### Art 4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à l'Ecole de Surf se verront systématiquement délivrer une Licence fédérale, incluant notamment des garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat ALLIANZ mis à disposition par la structure.

Les stagiaires (ou représentants légaux) peuvent refuser les garanties Individuelles Accidents et Assistance. Cependant l'Ecole de Surf attire l'attention de l'adhérent sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celles du contrat Allianz N° 46267077.

### Art 5 : Engagement de la structure...

Dans le cadre du forfait choisi, l'Ecole de Surf s'engage à respecter la Charte de qualité du Label «Ecole Française de Surf » en terme de qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité.

Le matériel nécessaire (combinaison, planches,...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

### Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant à l'Ecole de Surf les surfeurs mineurs et leurs parents acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratiques.

**Art 7 : Transport des stagiaires** (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'Ecole de Surf s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

conducteurs titulaires du permis nécessaire  
couverture d'assurance du véhicule  
respect du nombre maximum de passagers  
véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

### Art 8 : Annexe à ce Règlement Intérieur

L'Ecole de Surf se réserve le droit de fournir aux stagiaires tout document supplémentaire propre à son fonctionnement permettant notamment de préciser les types de prestations proposées, leur durée, leur répartition dans la semaine, leur coût....

## RULES OF THE SURF SCHOOL

### Art 1: Registration

Any entry in the Surf School will be based on the registration form this attached form, which must be completed by the parent or legal guardian if it is a minor or by the concerned person if it is an adult.

### Art 2 : Course Cancellation

In case of bad weather conditions (lack of waves, too strong sea, pollution ...) the courses that can not be conducted as part of the package subscribed above will, in agreement with trainees:

replaced by alternative activities  
deferred to a later date  
reimbursed

The courses not made by the client choice will not be reimbursed.

### Art 3 : Structure responsibility

Trainees will be supported by the Surf School, and therefore by the responsibility of instructors, a quarter of an hour before the start of their surf course. They will be again under the responsibility of their parents or guardians quarter of an hour after the end of the service concerned.

The civil responsibility of the Surf School concerning its students ceases outside these hours, within the time described above.

Parents should, before letting their child to the Surf School, ensure that the course does occur.

It is highly recommended for students to leave valuable objects in the locker room (money, watch, phone...). The Surf School is not responsible for lost or stolen objects in its premises.

### Art 4 : Insurance

All persons enrolled in the Surf School will always get a Federal License, including warranties of Civil Liability, Personal Accident and Assistance Appeal, whose terms are described in the ALLIANZ agreement provided by the structure.

Trainees (or legal representative) can refuse warranties of Personal Accident and Assistance Appeal. However, the Surf School However, the Surf School attracts the attention of the members on its interest in subscribing to the insurer of his choice, a personal insurance contract covering injuries which can expose this sport and whose guarantees are higher than those of Allianz contract No. 46267077.

Licenses for practitioners or competitors offer guarantees for the entire time of surfing practice. License School offers these guarantees only during school hours. Licenses for practitioners or competitors offer guarantees for the entire time of surfing practice. License School offers these guarantees only during school hours.

The Surf School can deliver to members additional insurance coverage forms. Trainees (or their legal representatives) may refuse such insurance coverage if they feel sufficiently covered by the proposed contract.

### Article 5 : Structure Commitment...

Under the plan selected, the Surf School is committed to respecting the Quality Charter of the "French School of Surf" Label in terms of quality care, education, supervision and safety.

The necessary equipment (wetsuit, boards...) will be provided to participants during class time.

### Art 6: Members Commitment

By enrolling a Surf School, minors' surfers and their parents accept the risks associated with surfing in normal practices.

**Art 7: Trainees Transport(in case of the need to use a vehicle for the offered service)**

The Surf School is committed to provide transportation for students in compliance with the regulations:

licensed drivers needed  
coverage vehicle insurance  
respect of the maximum number of passengers  
vehicle clean and in good condition (revisions required)

### Art 8 : Appendix to these rules

The Surf School reserves the right to give trainees some additional documents about its operations, specifying the types of services offered, their duration, their distribution in the week, cost...